



Sommaire :

SPECIAL CESER

Edito

L'actualité économique et sociale s'invite à la séance plénière

P. Boudet p. 2-3

Les énergies marines en Bretagne : concrétisons la filière

J.E. Coatrieux p. 2-3

Situation économique bretonne

Groupe Doux
C. Peltais p. 3

Débat sur la situation sociale en Bretagne P.S.A.

O. Dehaëse p. 4

Site Internet :
www.cgt-bretagne.fr
mail :
cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la publication :
Christian PELTAIS
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.P.A.P. : 0713 S 07992
Bimensuel - 0,15€



EDITO par
Patrice BOUDET
Responsable du
Groupe C.G.T.
du CESER

03/10/12

L'actualité économique et sociale s'invite à la séance plénière du 1^{er} Octobre 2012

L'ordre du jour a été bouleversé avec la tenue d'un débat sur la situation des entreprises Doux et PSA.

Sur proposition, plus que tardive, de F.O., un projet de vœu demandant aux pouvoirs publics de tout faire pour interdire les licenciements chez Doux et PSA, une discussion s'est engagée au sein du bureau du CESER.

Bien qu'insuffisant sur le fond, rien sur les responsabilités patronales, rien sur les fonds publics engloutis par le capital entre autres, la C.G.T. n'a pas hésité à défendre la recevabilité de ce vœu pour qu'il soit soumis en plénière.

Inutile de dire que le patronat est monté au créneau pour critiquer la méthode utilisée. Malgré la larme à l'œil, la voix presque balbutiante, la main sur le cœur, ils ont justifié leur refus par le fait que ce vœu n'a pas de caractère d'urgence !!! Le représentant des agriculteurs a, dans un premier temps, soutenu la démarche pour, au final, voter contre... Les salariés concernés mais aussi tous les salariés apprécieront !

Comme ils apprécieront la C.F.D.T. qui a déclaré que le vœu est complètement décalé et que le zéro licenciement n'est plus d'actualité. La C.F.D.T. travaille au reclassement, donc le vœu est irrecevable ! La C.G.C. a regretté que les organisations syndicales ne soient pas toutes sur la même démarche, donc votera contre, l'UNSA s'absentiera, la C.F.T.C. absente.

Des membres du bureau nous ont rejoint (F.S.U., ESS...) mais la majorité a décidé de juger irrecevable ce vœu. Le Président a néanmoins proposé, en fin de séance, des interventions libres.

C'est ainsi que la C.G.T. a pu porter des propositions non exhaustives sur les dossiers de Doux et de PSA et appeler à la journée syndicale européenne du 9 octobre sur

l'emploi et une véritable politique industrielle dans ce pays. En fin de séance, il a été décidé de poursuivre sur ces questions en bureau (à suivre).

Cet épisode dans la vie « feutrée » et « consensuelle » du CESER illustre bien les difficultés à franchir les murs d'une telle institution quand le collège 1 (patronat) s'allie en permanence avec le syndicalisme d'accompagnement.

Cela ne serait qu'une anecdote supplémentaire si les conséquences sociales et économiques n'étaient pas si désastreuses. Seraient aussi anecdotiques les propos actuels de Chèreque plaçant pour un compromis historique, en donnant plus de souplesse aux entreprises et menaçant de quitter la table des négociations sur la sécurisation de l'emploi (débutant le 4 octobre) si une loi contraignante (cession de site si repreneur) pour le patronat est votée avant la fin de la conférence sociale...

Pour la C.G.T., pas de statu quo sur la situation. Au contraire, il faut mobiliser et construire des réponses différentes. Si on veut réorienter les subventions, les aides publiques, au bénéfice d'activités industrielles, la puissance publique doit se donner les moyens de disposer de leviers de « maîtrise publique d'activité ».

Le changement pour le développement de la politique industrielle, ce sont forcément des formes nouvelles pour ne plus subir le diktat du patronat et du marché.

Avant de conclure, notre Camarade Guy Jourden a présenté l'étude sur les énergies marines « Concrétisons la filière ». Cette étude, votée à l'unanimité, place la question de l'emploi au cœur de cette transition énergétique. Là aussi, il nous faudra pousser les feux de la mobilisation afin que l'ensemble des acteurs prennent en compte les enjeux de cette filière émergente.

Sans attendre, à Rennes, le 9 octobre, pour le développement de l'industrie et des emplois et le 11 octobre, journée d'action unitaire des retraités (pouvoir d'achat, perte d'autonomie et accès aux soins) soyons fort et nombreux.

LES ENERGIES MARINES

EN BRETAGNE :

Concrétisons la filière



Intervention de Jean-Edmond COATRIEUX

En 2009, lors de la présentation de l'étude **"des énergies marines en Bretagne : à nous de jouer !!"**, la CGT avait insisté sur l'importance de la création d'une filière complète des énergies marines en Bretagne. Cela impliquait un volet industriel créateur de richesses et d'emplois de qualité sur les territoires de la région.

L'étude qui nous est présentée aujourd'hui fait une très large part à la concrétisation de cette nouvelle filière industrielle sans pour autant négliger les dimensions énergétiques, scientifiques et environnementales.

Cela nous convient car, pour la CGT, il s'agit bien de construire une nouvelle filière industrielle et non pas d'une diversification temporaire ou d'une reconversion d'activités existantes comme la construction ou la réparation navale. Les retombées économiques locales en matière d'emplois directs, connexes ou indirects doivent être au centre des préoccupations.

Il apparaît évident que la part que pourront prendre les entreprises bretonnes dans toutes les phases de la construction du parc de Saint Brieuc sera déterminante pour la structuration d'un nouveau système productif pérenne s'appuyant sur les différentes sources d'énergies marines dont dispose notre région.

Mais cette filière ne saurait se construire sans une réelle implication des salariés concernés.

Pour la CGT, c'est dès à présent qu'il convient d'associer les salariés à la concrétisation de cette filière.

Or, pour l'instant, bon nombre d'entre eux perçoivent cette nouvelle activité comme une alternative à l'industrie et la réparation navale qui est leur cœur de métier.

La construction de navires de pose d'éoliennes, de maintenance ainsi que de plateformes, pour les différentes énergies marines ouvrent de nouvelles perspectives en plan de charge pour les chantiers navals.

De même, les bateaux de la Brittany Ferries sont actuellement réparés en Pologne et la Région, qui participe fortement à leur financement, serait bien inspirée à pérenniser les emplois de la filière navale bretonne.

Malheureusement force est de constater que les salariés et leurs représentants sont totalement en dehors des réflexions qui se mènent en ce moment sur les métiers qui seront concernés, les types de formations envisagées, les compétences recherchées.

Comment penser le développement d'une telle filière en mettant une fois de plus les salariés devant le fait accompli. Des droits et interventions sont à mettre en œuvre afin que les salariés et leurs représentants soient pleinement associés aux réflexions bien en amont des décisions finales.

Si la gouvernance de cette filière se fait de la même façon que pour le pôle de compétitivité mer, en excluant totalement les salariés et la dimension sociale, elle ne répondra pas aux exigences du développement durable que chacun appelle de ses vœux.

Pour enclencher une véritable dynamique industrielle et atteindre les 1000 MW installés en éolien offshore posé prévu pour 2020 dans le pacte électrique breton, il faut, dès à présent, intégrer dans le deuxième appel d'offres les zones propices qui avaient été présentées à la conférence mer littoral, notamment la zone de Groix.

Mais l'avenir de la filière passe également par le développement rapide de l'éolien flottant et de l'hydrolien.

Les investissements très importants qui vont être réalisés par la Région, les collectivités locales et la CCI pour aménager le polder de Brest doivent permettre la création d'un site de production d'éoliennes flottantes de type Winflo ainsi que la construction d'hydroliennes pour exploiter les courants de marée bretons tel le Fromveur entre Molène et Ouessant.

L'étude met également l'accent sur l'importance du débat et de la concertation pour permettre une large appropriation collective régionale des différents enjeux liés au développement de l'exploitation des énergies marines en Bretagne.

C'est pourquoi nous partageons la préconisation de donner les moyens adéquats à la conférence mer littoral pour aider à construire cette appropriation collective. La constitution en son sein d'une commission chargée de la thématique des énergies marines permettrait l'expression régulière de l'ensemble des acteurs concernés.

De son côté la Conférence Bretonne de l'énergie devrait également poursuivre son travail sur les énergies renouvelables.

Cette nouvelle filière en construction bénéficie fortement d'aides publiques de l'Etat, de la Région et des

autres collectivités territoriales ainsi que de tarifs de rachat avantageux. De plus, elle se place dans un cadre de développement durable. C'est pourquoi la CGT souhaite que les dimensions sociales et environnementales soit vraiment prises en compte comme piliers dans toutes les phases de construction des parcs.

France Energies Marines devrait recevoir des moyens supplémentaires pour favoriser l'innovation sur ces 2 dimensions.

Le groupe CGT approuve la synthèse de cette étude.



Intervention de Christian PELTAIS

La CGT a toujours travaillé à l'intérêt des salariés et dans l'intérêt général. Cela l'est encore pour la filière avicole, celle de l'automobile et plus généralement pour l'ensemble des secteurs industriels de la région telle que l'électronique, la défense et la navale.

En effet, une région sans industrie est une région qui ne se met pas en capacité de répondre aux attentes de sa population et risque d'entraîner des catastrophes économiques et sociales inédites.

Plus que jamais, le secteur industriel français est une cible avec la financiarisation des entreprises. C'est la recherche de toujours plus d'aides publiques, d'exonérations des cotisations pour satisfaire leur appétit de dividendes.

Dans cette situation, la misère est à son plus haut niveau et touche de plus en plus de salariés dont le salaire ne cesse de baisser. Les salariés du groupe Doux en font les frais. Doux ne verse quasiment pas de cotisations sociales, la majorité des salaires sont très bas.

Doux perçoit 10/12e de la masse salariale du groupe avec les institutions européennes et dans tous les sites il y a des accords de flexibilité.

Tous les ingrédients revendiqués, par les tenants du libéralisme pour rendre une entreprise compétitive, y sont réunis. Pourtant 1000 emplois sur les 1700 du pôle frais du groupe sont supprimés. Mais face à la dure réalité des salariés, la fortune personnelle de Charles Doux est supérieure à 363 millions d'euros.

Le dossier Doux démontre l'urgence de la mise sous tutelle de la filière par l'Etat. La décision de l'Etat de réunir l'ensemble des acteurs de la filière le 24 septembre dernier doit déboucher sur des mesures permettant la pérennisation de la filière, du marché, de son développement en intégrant les évolutions de la PAC qui sera renégociée à partir de 2013.

Des droits nouveaux d'intervention des salariés doivent être renforcés, dont le droit d'intervention au sein des conseils d'administration, sur les choix stratégiques de l'entreprise et sur les investissements humains et matériels.

Comme l'a exigé la CGT depuis le 1er juin 2012, date de la cessation de paiement du groupe Doux, le gouvernement aurait dû prendre ses responsabilités afin de garantir le maintien du contrat de travail des salariés. Cette filière a de l'avenir, le marché mondial est en progression de 2,5% par an. L'importation en France de la volaille est de 40% et 1 milliard de personnes dans le monde ne mange pas à sa faim.

Nous ne pouvons accepter, qu'après tous ces licenciements, le patronat continue comme si de rien n'était alors que des aides publiques ont été détournées.

C'est pourquoi nous demandons la mise en place d'une réelle commission de contrôle de l'utilisation de ces fonds.

C'est aussi notre demande de faire des pôles de compétitivité de véritables pôles de développement où les organisations syndicales auraient toute leur place.

Au vu des situations vécues par les salariés de l'industrie bretonne, n'y a-t-il pas urgence pour que le CESER consacre sur cette fin d'année 2012 un temps de réflexion sur la pérennisation des contrats de travail de ce secteur d'avenir comme pour toute l'industrie bretonne ?

DEBAT SUR LA SITUATION SOCIALE EN BRETAGNE



Intervention de Olivier Dehaëse

Arguant de graves difficultés économiques que ses comptes ne mettent pourtant pas clairement en évidence, le groupe PSA s'apprête à supprimer plusieurs milliers d'emplois en France. Outre l'inacceptable fermeture de l'usine d'Aulnay, 1400 emplois sont menacés de disparition à l'usine de Rennes - La Janais.

Si on se souvient que le nombre d'emplois de PSA en Bretagne a été divisé par 2 en moins de dix ans et que chaque emploi direct en génère entre 3 et 4 d'indirects (chez les sous traitants, les prestataires ou, plus généralement, dans le bassin de vie des salariés), on mesure le désastre social qui se déroule sous nos yeux.

Faut-il penser pour autant que nous sommes impuissants face à la situation ?

A la CGT, nous défendons l'idée qu'il n'y a pas de fatalité. Ainsi, nous estimons que la situation globale de PSA ne résulte pas de manière prépondérante du ralentissement économique mais plutôt de mauvais choix stratégiques de l'entreprise qui a privilégié la rémunération du capital sur le développement industriel du groupe.

Il en est ainsi de la spécialisation du site de Rennes – La Janais sur les modèles haut de gamme plutôt que de s'engager dans le développement de nouveaux modèles décarbonés. Aujourd'hui, les salariés de PSA Rennes et leurs organisations représentatives ne sont pas dupes des choix de la direction du groupe. Ils comprennent que, malgré les aides publiques dont a bénéficié PSA, sans l'attribution de la construction d'un nouveau modèle d'ici 2016, le site de Rennes – La Janais est menacé.

Sur ce dossier social urgent comme sur de nombreux autres, la CGT estime que les entreprises ne peuvent s'exonérer si facilement de leurs responsabilités tant économiques que sociales. Le dossier n'est pas clos.

C'est ainsi qu'à l'initiative de la fédération européenne de l'industrie et de la confédération européenne des syndicats, nous appelons l'ensemble des salariés à se mobiliser :

**le 9 octobre prochain
pour défendre et promouvoir
une politique et des emplois
Industriels en Bretagne
et dans tout le pays**



Vous pouvez accéder :

- aux avis et vœux du CESER,
 - aux interventions des membres CGT du CESER
 - aux interventions de tous les autres membres du CESER
1. A partir du site du C.R.B. www.cgt-bretagne.fr
 2. À partir du site du Conseil Régional <http://www.bretagne.fr> puis La Région puis Le CESER puis Avis